



Récépissé avec la mention : non autorisé a travaillé

Par **wael**, le **29/04/2013** à **15:11**

Bonjour
C'est ma première année ici en France et J ai un titre de séjour salariée après 5 mois mon ancien employeur a mis fin a mon contrat et il m'a donné la lettre de licenciement (C'est pas volontaire) .
J'ai eu un nouveaux contrat avec une autre société et l'orsque j'ai déposé mon dossier de renouvellement de titre de séjours a la préfecture de 93 .ils m'ont donné un Récépissé avec la mention : non autorisé a travaillé .Et j'attends la réponse depuis 3 mois sans aucune réponse j'ai appelé la direction de travail et il m'on dit que mon dossier est en cour de traitement.
Normalement selon la loi j'ai le droit de travaillé je crois, mais sur mon récépissé j'ai la mention non autorisé a travaillé.
Je dois faire comment s'il vous plait ? parce que ma nouvelle société a suspendu mon contrat a cause de la mention sur le récépissé et maintenant je suis dans la chaumage .